



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 97296

Texte de la question

Mme Françoise de Salvador attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la récente décision du STIF (4 octobre 2010) relative à la modernisation du RER D. Dans le choix de l'autorité organisatrice, il apparaît notamment qu'en 2014, la durée de déplacement de beaucoup d'habitants de sa circonscription, usagers du rail, sera augmentée, du fait que le temps de circulation des trains sur la branche sud de la ligne, entre le Val-de-Seine et la capitale, devrait être majoré de trois à cinq minutes. Dans le cadre de l'amélioration de l'utilisation des transports collectifs dans la région, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées, afin de ne pas porter une fois encore atteinte à la qualité de la vie de ses administrés clients du rail, déjà trop souvent victimes de nombreux dysfonctionnements.

Texte de la réponse

L'organisation des transports en Île-de-France relève de la responsabilité du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice depuis la décentralisation opérée au 1er juillet 2005, qui dépend de la région et des départements franciliens. Cependant, conscient des enjeux liés aux déplacements en transports collectifs en Île-de-France, l'État est très attentif à l'amélioration de la qualité du service offert aux usagers. Pour répondre à court terme aux difficultés que subissent de nombreux Franciliens dans leurs trajets quotidiens, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le secrétaire d'État chargé des transports ont mandaté le préfet de région pour négocier un contrat particulier avec la région allant jusqu'en 2013 qui renforce le soutien de l'État au développement des transports collectifs. Il s'agit d'accélérer la réalisation des opérations les plus urgentes. Cet engagement fort de l'État, qui comprend la mobilisation de 1,084 MdEUR d'ici à 2013, est un des éléments centraux de l'accord d'ensemble avec la région sur le Grand Paris, annoncé le 26 janvier 2011. Ce contrat portera sur les opérations les plus structurantes, notamment la réalisation du schéma directeur de la ligne D du RER. L'objectif est triple : supprimer les points de fragilité de l'infrastructure (optimisation de la signalisation ferroviaire entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges, aménagement du terminus de Goussainville et amélioration du noeud de Corbeil-Essonnes), améliorer l'exploitation en simplifiant la grille de desserte et adapter l'offre à la demande afin d'augmenter la fréquence en petite couronne tout en gardant des temps de parcours attractifs pour la grande couronne. L'accroissement de l'offre en zone dense de la petite couronne devrait entraîner l'augmentation du temps de parcours sur cette liaison. Les études d'avant-projet relatives à l'horizon 2014, validées par le STIF le 4 octobre 2010, ont en effet mis en évidence l'allongement de trois à cinq minutes de la durée de déplacement entre le Val d'Yerres et la capitale à l'issue des réalisations. Ce délai supplémentaire devra être compensé par une nette amélioration de la régularité sur l'ensemble de la ligne. Par ailleurs, la SNCF a lancé un programme de rénovation des rames à deux niveaux de la ligne D du RER. Elle a également annoncé, le 20 janvier 2011, la mise en oeuvre à compter de mars 2011 de plans d'actions de deux ans pour douze lignes, dont la ligne D du RER, afin d'améliorer la qualité de service. Au-delà de la progression de la régularité, objectif principal de la démarche, la réussite de chaque plan se mesurera également au travers de la satisfaction client, avec l'instauration d'un outil de suivi.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97296

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13908

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2903